

**Nombre de membres
en exercice:** 9**Séance du mercredi 05 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Sébastien MAILLOT.

Présents : 8

Sont présents: Sébastien MAILLOT, Maurice LAMOUREUX, Viviane BOURDIOL, Laurent BROHA, Erik LEROY, Yvette PONCIE, Serge RIOL, Béatrice VERMET

Votants: 9

Représentés: Marie-Pierre SOLIGNAC

Secrétaire de séance: VERMET Béatrice

Objet: Budget eau - CA 2022 - DE 2023 014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Maurice LAMOUREUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Sébastien MAILLOT après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		77 813.02		32 793.94		110 606.96
Opérations exercice	5 249.55	8 468.00	48 709.40	31 526.40	53 958.95	39 994.40
Total	5 249.55	86 281.02	48 709.40	64 320.34	53 958.95	150 601.36
Résultat de clôture		81 031.47		15 610.94		96 642.81
Restes à réaliser						
Total cumulé		81 031.47		15 610.94		96 642.41
Résultat définitif		81 031.47		15 610.94		96 642.41

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Budget eau - CG 2022 - DE 2023 015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Sébastien MAILLOT, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses

écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: Budget eau - affectation résultat 2022 - DE 2023 016

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de 17 183.00 €

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE	
Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2022	
Résultat de l'exercice	3 218.45
Résultat antérieur	77 813.02
Solde d'exécution cumulé	81 031.47
Restes à réaliser au 31 décembre	
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde des tes à réaliser	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	
Rappel du solde d'exécution cumulé	81 031.47
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00
Excédent de financement de l'investissement	81 031.47
Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	- 17 183.00
Résultat antérieur	32 793.94
Total à affecter	15 610.94
Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement	
Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	15 610.94
Couverture du déficit d'investissement (1068)	0,00

Objet: Budget eau - BP 2023 - DE 2023 017

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif préparé pour **l'exercice 2023 du budget de l'eau**

Après en avoir ainsi délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions faites, dont les recettes et les dépenses par section s'équilibrent ainsi :

EXPLOITATION : 54 778.94 €

INVESTISSEMENT : 90 779.47 €

Objet: Budget assainissement - CA 2022 - DE 2023 018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Maurice LAMOUREUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Sébastien MAILLOT après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		31 360.48		7 415.99		38 776.47
Opérations exercice	3 600.00	19 223.00	24 644.42	12 615.70	28 244.42	31 838.70
Total	3 600.00	50 583.48	24 644.42	20 031.69	28 244.42	70 615.17
Résultat de clôture		46 983.48	4 612.73			42 370.75
Restes à réaliser						
Total cumulé		46 983.48	4 612.73			42 370.75
Résultat définitif		46 983.48	4 612.73			42 370.75

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Budget assainissement - CG 2022 - DE 2023 019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Sébastien MAILLOT, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: Budget assainissement - affectation résultat 2022 - DE 2023 020

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de 12 028.72 €
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MENOIRE	
Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2022	
Résultat de l'exercice	15 623.00
Résultat antérieur	31 360.48
Solde d'exécution cumulé	46 983.48
Restes à réaliser au 31 décembre	
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde des tes à réaliser	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	
Rappel du solde d'exécution cumulé	46 983.48
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00
Excédent de financement de l'investissement	46 983.48
Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	- 12 028.72
Résultat antérieur	7 415.99
Total à affecter	- 4 612.73
Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement	
Restes sur déficit de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	4 612.73
Couverture du déficit d'investissement (1068)	0,00

Objet: Budget assainissement 2023 - DE 2023 021

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif préparé pour l'**exercice 2023 du budget assainissement**

Après en avoir ainsi délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions faites, dont les recettes et les dépenses par section s'équilibrent ainsi :

EXPLOITATION : 42 938.00 €
INVESTISSEMENT : 66 206.48 €

Objet: Budget commune - CA 2022 - DE 2023 022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Maurice LAMOUREUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Sébastien MAILLOT après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	6 483.76			49 196.85	6 483.76	49 196.85
Opérations exercice	109 323.77	82 740.10	158 388.73	189 724.51	267 712.50	272 464.61
Total	115 807.53	82 740.10	158 388.73	238 921.36	274 196.26	321 661.46
Résultat de clôture	33 067.43			80 532.63		47 465.20
Restes à réaliser		5 000.00				5 000.00
Total cumulé	33 067.43	5 000.00		80 552.63		52 465.20
Résultat définitif	28 067.43			80 532.63		52 465.20

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Budget commune - CG 2022 - DE 2023 023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Sébastien MAILLOT, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: Budget commune - affectation resultat 2022 - DE 2023 024

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 31 335.78 €

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE	
Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2022	
Résultat de l'exercice	- 26 583.67
Résultat antérieur	- 6 483.76
Solde d'exécution cumulé	- 33 067.43
Restes à réaliser au 31 décembre	

Dépenses	0.00
Recettes	5 000.00
Solde des tes à réaliser	5 000.00
Besoin de financement de la section d'investissement	
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 33 067.43
Rappel du solde des restes à réaliser	5 000.00
Excédent de financement de l'investissement	- 28 067.43
Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	31 335.78
Résultat antérieur	49 196.85
Total à affecter	80 532.63
Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement	
Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	52 465.20
Couverture du déficit d'investissement (1068)	28 067.43

Objet: Budget Communal - Budget primitif 2023 - DE 2023 025

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif préparé pour **l'exercice 2023 de la Commune.**

Après en avoir ainsi délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions faites, dont les recettes et les dépenses par section s'équilibrent ainsi :

FONCTIONNEMENT : 214 152.20 €
 INVESTISSEMENT : 138 067.43 €

La secrétaire de séance
 VERMET Béatrice



Le Maire
 MAILLOT Sébastien


